



Madame la Directrice académique,

Ce jeudi 16 mars, le gouvernement a actionné l'utilisation de l'article 49.3 pour faire passer sans vote la réforme des retraites.

Il s'agit d'un aveu de faiblesse : impopulaire dans l'opinion, rejetée par les travailleuses et travailleurs, combattue dans la rue, elle est minoritaire à l'Assemblée. Le gouvernement méprise la démocratie sous toutes ses formes : il le démontre encore une fois. Nos syndicats dénoncent ce coup de force autoritaire, antisocial et antidémocratique.

Cela ne sonne pas la fin de la mobilisation, bien au contraire. Cette décision doit conforter les salarié-es, et plus largement la population, dans son rejet de cette réforme et dans sa volonté d'affronter le gouvernement. Rappelons-le : une loi promulguée peut être retirée face à une mobilisation d'ampleur, comme cela a été le cas en 2006 avec le CPE !

La grève et les actions se poursuivent dans de nombreux secteurs : blocages de ports, grèves des éboueurs, actions de blocages de nœuds logistiques... Des assemblées de salarié-es montrent l'envie d'en découdre et de poursuivre la mobilisation. En particulier, par la grève dès le début de semaine prochaine pendant les épreuves de spécialités du Baccalauréat appelée par SUD éducation, la FSU, FO et la CGT éduc'action.

**Nos organisations syndicales revendiquent le retrait de la réforme des retraites et appellent les salarié-es à poursuivre la mobilisation, par la grève et la participation aux actions en cours.**

**La FSU, SUD éducation, la FNEC-FP-FO, CGT éduc'action, SE-UNSA et le SGEN-CFDT refusent de dialoguer avec les responsables des Services de l'Éducation Nationale, représentant-es de cet État scélérat.**